

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 37

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : FINANCES – Exercice 2019 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Budget primitif.

Ce budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement, qui s'équilibre globalement à 4,435 M€, soit 3,035 M€ pour les fêtes de Bayonne et 1,4 M€ pour la temporada.

Pour les fêtes traditionnelles, ce budget primitif est fortement impacté par la mise en œuvre pour la deuxième année du bracelet Pass Fêtes. La recette Pass Fêtes, ainsi que les coûts afférents aux fêtes payantes, avaient été inscrits en décision modificative en 2018.

Les recettes des ventes du Pass fêtes sont inscrites dès le budget primitif à hauteur de 1,4 M€ (pour 1,34 M€ en 2018), correspondant à une hypothèse de fréquentation supérieure d'environ 5 % à celle constatée l'an dernier.

Les autres recettes directement encaissées par la Ville représentent 685 K€. Elles incluent surtout les droits d'occupation du domaine public appliqués aux cafetiers, restaurateurs, forains et marchands ambulants pour 560 K€. Les autres postes de recettes sont constitués des entrées aux courses de vaches (55 K€), du partenariat (50 K€) et de la redevance reversée par la société Ecocup (20 K€), en application du contrat de fourniture des gobelets réutilisables.

Ces recettes sont complétées par la subvention d'équilibre du budget principal, d'un montant prévisionnel de 950 K€, en forte baisse de 600 K€ par rapport à l'inscription du BP 2018, et en baisse également de 115 K€ par rapport la subvention réalisée en 2018 (1 065 K€).

Le programme des animations représente une enveloppe de 450 K€, une hausse de 9 % par rapport à 2018. Il s'agit là d'affecter une partie de la recette des Pass fêtes pour amplifier les animations.

Pour les autres volets de l'organisation, 328 K€ sont consacrés aux secours, ce poste étant ajusté à la baisse de 31 K€, 847 K€ sont consacrés au gardiennage, 118 K€ à la propreté, et 80 K€ à la logistique.

Le dispositif Fêtes payantes représente à lui seul 421 K€, en baisse d'environ 100 K€ par rapport à 2018. L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du dispositif n'est pas reconduite et le volet logistique est optimisé.

Les charges de personnel sont valorisées à hauteur de 427 K€ ; quant aux charges à caractère général, notamment les fournitures, les fluides ou encore les diverses prestations de services, elles sont estimées à 364 K€.

La temporada 2019 prévoit une programmation de dix spectacles, soit une corrida supplémentaire par rapport à la programmation 2018. Il est prévu une corrida et une corrida à cheval pour les fêtes, une corrida pour le 14 août, et une novillada piquée trois corridas à l'occasion de la Feria de l'Atlantique du 31 août au 1^{er} septembre.

Les dépenses s'élèvent globalement à 1,4 M€, l'évolution par rapport au budget primitif 2018 (1,265 M€) s'expliquant par l'organisation d'une corrida supplémentaire.

Une enveloppe de 240 K€ est prévue pour l'achat des taureaux et de 613 K€ pour la rémunération des professionnels taurins. Le reste du budget est constitué par les charges fixes de sécurité, les honoraires du mandataire, les assurances et les diverses prestations informatiques et communication notamment.

Comme chaque année, le budget de la temporada est présenté en équilibre, l'objectif étant que les dépenses soient financées par les recettes générées par les spectacles : 1,214 M€ pour la billetterie proprement dite et 187 K€ pour les autres recettes (partenariat, vente de viande et redevances).

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS (avec mandat), ARTIAGA votent contre.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne participent pas au vote.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne